

Régime d'aides de l'Anah : des améliorations à compter du 1er juin 2013 pour renforcer l'action de l'Agence



Le Conseil d'administration (CA) de l'Anah a voté, le 13 mars, des améliorations significatives du régime d'aides. Les délibérations adoptées s'appliqueront aux dossiers déposés à compter du 1er juin 2013. Les décisions du CA s'inscrivent dans le plan d'investissement pour le logement présenté par le Président de la République, le 21 mars à Alfortville.

Ces décisions correspondent à trois principales orientations : la mise en œuvre d'une action plus ambitieuse en matière de lutte contre la précarité énergétique, l'amélioration de l'accompagnement des travaux lourds et la généralisation de l'obligation d'évaluation énergétique pour les dossiers financés.

L'Agence devra en effet justifier que les fonds issus de la vente aux enchères des quotas carbone, qui financent son action, sont majoritairement affectés à l'efficacité énergétique.

Tout d'abord, afin d'améliorer la lutte contre la précarité énergétique, les financements destinés aux travaux d'économie d'énergie seront renforcés : élargissement du nombre de ménages propriétaires occupants éligibles aux aides (de 3,2 à 6,9 millions), augmentation significative du montant des aides aux propriétaires occupants les plus modestes, enfin, élargissement des aides aux propriétaires bailleurs aux stricts travaux de rénovation thermique en contrepartie d'un conventionnement du loyer... [En savoir plus](#)

EN BREF

9,5 M€

C'est le montant des aides qui seront distribuées par l'Anah en 2013 en Outre-Mer, en faveur de l'amélioration de l'habitat privé.

L'Anah signe une convention avec l'Etat pour la création de 800 postes d'« ambassadeurs de l'efficacité énergétique »



Aux côtés des ministres Cécile Duflot et Delphine Batho, la directrice générale de l'Agence, Isabelle Rougier, a signé le mercredi 20 février dernier à Melun (Seine-et-Marne) une convention visant à accompagner la création de 800 emplois d'avenir, « ambassadeurs de

l'efficacité énergétique ».

AGENDA

MARS

26 : Journée du Forum des Politiques de l'Habitat Privé.
[En savoir plus](#)

29-31 : les journées de l'énergie organisées par le MEDDE.

Ces emplois s'adressent à des jeunes de 16 à 25 ans, sans diplôme et en recherche d'emploi. Ils auront pour tâche de repérer et d'aider les ménages en situation de précarité énergétique à réaliser des économies d'énergie. Conseils en matière de travaux de rénovation

[En savoir plus](#)

AVRIL

9 : Rencontres nationales de la précarité énergétique, organisées par l'Anah.

[En savoir plus](#)

11 : Commission nationale sur la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI), organisée par l'Anah.

11-14 : Salon national de l'immobilier. [En savoir plus](#)

16 : Colloque « Habitat indigne dans la métropole parisienne : quelle mobilisation des territoires ? », à Aubervilliers, organisé par les mairies de Paris et d'Aubervilliers, Plaine Commune et Paris Métropole. [En savoir plus](#)

A LIRE

[Enquête - Donnez votre avis sur le site Lesopah.fr](#)

[Rapport - L'adaptation de la société au vieillissement de sa population](#)

[Rapport - Les financements innovants de l'efficacité énergétique](#)

[Rapport - Les politiques de cohésion sociale](#)

[Rapport - Modernisation des rapports entre les bailleurs et les locataires](#)

thermique et d'éco-gestes leur seront ainsi proposés. [En savoir plus](#)

L'Anah, partenaire de Leroy-Merlin pour les 2èmes Assises de l'habitat



Les 19 et 20 mars, se sont tenues les 2èmes Assises de l'habitat Leroy-Merlin : « Imprévisibles habitants - Adaptations, résistances, paradoxes ». Organisées en partenariat avec l'Anah, ces journées avaient pour objet l'habitant, ses attentes, ses besoins et sa contribution à la

qualité des logements. En tant que partenaire des milieux économiques, l'Anah a en effet tenu à s'associer à ces Assises, dont la réflexion couvrait la diversité des problématiques liées à l'habitat.

Les interventions de l'Anah ont plus particulièrement porté sur les aides distribuées par l'Agence en matière d'adaptation à la perte d'autonomie, dont l'objectif est de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées. La rénovation énergétique des copropriétés a également été évoquée, notamment pour informer sur les mesures préventives à prendre. Enfin, Dominique Braye, président de l'Agence, a clôturé les Assises en réaffirmant les objectifs de politique publique de l'Anah en termes de transition énergétique et de création d'un parc privé social.

Rencontres nationales de la précarité énergétique organisées par l'Anah le 9 avril 2013



Organisées par l'Anah et animées par Michel Field, ces rencontres seront un temps de débat et de réflexion autour de la lutte contre la précarité énergétique à partir du retour d'expérience sur le programme « Habiter Mieux ». Elles ont été pensées comme un lieu d'échanges pour construire

ensemble et autrement les politiques de demain. [En savoir plus](#)

TERRITOIRES

L'Anah s'engage dans la réhabilitation des quartiers anciens à Saint-Etienne



Le 22 février dernier, une convention a été signée entre l'Anah et l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE) pour la réhabilitation de deux quartiers anciens dans le cadre d'un dispositif coordonné d'intervention foncière. Cette opération s'inscrit sur une période de 6 ans dans le cadre d'un premier partenariat.

L'Anah, qui interviendra à hauteur de 5 M€ dans le département de la Loire en 2013, consacra à ce projet 1,8 M€. La production de près d'une centaine de logements est prévue d'ici 2016. L'Agence met ainsi en œuvre, pour la première fois, un dispositif précurseur qui aura un effet

levier, en dynamisant les quartiers concernés. [En savoir plus](#)

Pour améliorer mon habitat, j'ai le réflexe Anah



C'est le slogan de la Communauté urbaine d'Arras (CUA), qui soigne particulièrement sa communication dans le cadre de son Programme d'intérêt général (PIG) précarité énergétique et habitat indigne. Des plaquettes dynamiques et originales ont été créées pour informer les propriétaires occupants, les bailleurs et également les artisans, sur les différents programmes et aides accordées par l'Anah. À noter que l'information du public est un volet contractuel avec l'Agence dans le cadre des conventions qui cadrent l'octroi des aides. [En savoir plus](#)

A VOIR



ILS ONT DIT

« Pour rendre possible et effective une véritable politique de maintien à domicile, l'adaptation des logements au vieillissement de la population est une nécessité absolue. »

a souligné Luc Broussy dans son rapport sur l'adaptation de la société au vieillissement de sa population remis le 11 mars 2013.

DIRECTRICE DE PUBLICATION Isabelle Rougier **REDACTRICE EN CHEF** Hilda Schmit
CONTACT communication@anah.gouv.fr

[Gérer votre abonnement](#)

« Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez en faire la demande par email à l'adresse suivante : communication@anah.gouv.fr »